



Outil d'autoévaluation des bonnes pratiques en langues officielles

Pourquoi un outil d'autoévaluation?

L'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais n'est plus une simple obligation au sein de la fonction publique canadienne; elle est devenue un symbole de leadership, de respect, de compréhension et de communication.

Cet outil d'autoévaluation a pour but de favoriser un milieu de travail où tout le personnel s'engage pleinement à l'égard du respect des obligations en matière de langues officielles, et où chacun reconnaît et utilise le français et l'anglais, tout en favorisant l'égalité du statut de ces deux langues officielles dans son quotidien. À cet égard, l'article 2 de la **Loi sur les langues officielles** (LLO) vise à « assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada, leur égalité de statut et l'égalité de droits et privilèges quant à leur usage dans les institutions fédérales [...] appuyer le développement des minorités francophones et anglophones en vue de les protéger, tout en tenant compte du fait qu'elles ont des besoins différents [...] ».

Les gestionnaires doivent s'assurer de prendre les mesures nécessaires afin de respecter les obligations en matière de langues officielles. En tant que leaders, ils jouent certainement un rôle clé dans la mise en place et la promotion de bonnes pratiques. Les employés ont aussi un rôle clé à jouer, en intégrant ces bonnes pratiques à leurs habitudes professionnelles.

Les objectifs du présent outil d'autoévaluation sont les suivants :

- Permettre à tous les fonctionnaires de s'autoévaluer, tout en réfléchissant aux obligations de leur institution en matière de bilinguisme et à la contribution qu'ils peuvent apporter dans le traitement équitable des deux langues officielles.
- Fournir des exemples clairs de **bonnes pratiques** que tous et toutes peuvent adopter au quotidien afin de favoriser une utilisation équitable des deux langues officielles.

Remarque : Le présent outil d'autoévaluation décrit les bonnes pratiques les plus courantes à adopter pour promouvoir l'usage des deux langues officielles, sans toutefois présenter toute l'étendue des nuances légales contenues dans les instruments de politique sur les langues officielles dans la fonction publique fédérale. De plus, si vous ne travaillez pas dans une région bilingue aux fins de la langue de travail ou si vous n'occupez pas un poste bilingue, certains énoncés figurant dans cet outil ne s'appliquent pas à vous.



Outil d'autoévaluation des bonnes pratiques en langues officielles

À quelle fréquence intégrez-vous le bilinguisme dans votre travail?

Remplissez le questionnaire ci-après pour vous évaluer.

0 - Jamais	1 - Parfois	2 - Souvent	3 - Toujours
------------	-------------	-------------	--------------

Sensibilisation	0	1	2	3
1. Je prête la même attention aux propos de mes collègues, quelle que soit la langue officielle dans laquelle ils les tiennent, et je leur accorde la même importance.				
2. Je saisis les occasions de m'informer sur les questions touchant les langues officielles, notamment en m'inscrivant à des cours et à des événements sur le sujet.				
3. Je consulte des sites et des liens portant sur les langues officielles lorsque j'ai des questions à ce sujet, par exemple la Loi sur les langues officielles (LLO), la section intranet de mon institution fédérale réservée aux langues officielles, le Cadre de formation en seconde langue officielle , le site du Conseil du Réseau des champions des langues officielles, etc.				
4. Je fais la promotion d'un environnement de travail bilingue et j'y contribue activement en adoptant de bonnes pratiques.				
5. Je veille à sensibiliser mes collègues à leurs droits en matière de langues officielles et aux obligations de l'institution à cet égard. Par exemple, je n'hésite pas à aborder le sujet avec mes collègues ou mon gestionnaire lorsque je constate des manquements aux obligations ou une méconnaissance des droits.				
Total – Sensibilisation	/15			

Communication et services à la clientèle	0	1	2	3
6. Lorsque des collègues ou des clients communiquent avec moi, je leur propose d'utiliser l'une ou l'autre des langues officielles. Si je ne peux pas communiquer avec eux dans la langue officielle de leur choix, je m'assure de faire appel à quelqu'un qui peut le faire.				
7. Lorsque je fournis des services à mes clients, je leur transmets les documents (sous forme imprimée ou électronique) dans la langue officielle de leur choix.				
8. Mes messages d'absence (écrits et vocaux) sont formulés dans les deux langues officielles.				



9. Lorsque j'écris des courriels, je respecte les règles concernant l'ordre des deux langues officielles, en fonction de mon lieu de travail.				
10. Lorsque j'utilise GCwiki, GCéchange ou d'autres outils collaboratifs, j'utilise les deux langues officielles afin que le plus de collègues possible comprennent mes publications.				
Total – Communications et services à la clientèle	/15			

Réunions et événements bilingues	0	1	2	3
Remplissez la section A ou la section B, selon votre rôle.				
A. Animation de réunions ou d'événements bilingues				
11. Lorsque j'organise une réunion, une conférence ou un événement, je transmets l'invitation dans les deux langues officielles.				
12. Au début de la réunion, je m'assure d'aviser les participants qu'ils peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix (dans les régions bilingues aux fins de la langue de travail).				
13. Lorsque j'anime une réunion, une conférence ou un événement, j'utilise les deux langues officielles dans la même proportion. Si je ne suis pas à l'aise de le faire dans ma seconde langue officielle, je m'assure de demander à quelqu'un de coprésider ou d'animer la séance, ou j'organise des séances distinctes dans chacune des langues officielles.				
14. Lorsque j'anime une réunion ou un événement, j'encourage le groupe à participer dans les deux langues officielles en utilisant la langue officielle qui est la moins utilisée pendant la réunion ou l'événement.				
15. Les documents que je fournis après des réunions ou des événements que j'organise sont dans les deux langues officielles.				
Total – Réunions et événements bilingues – Animation	/15			
B. Participation à des réunions ou à des événements bilingues				
11. Dans une réunion ou un événement bilingue, je m'intéresse à ce qui est dit, quelle que soit la langue utilisée dans les interventions.				
12. Lorsque je participe à une réunion ou à un événement bilingue, j'interviens dans la langue de mon choix.				
13. Pendant une réunion ou un événement bilingue, je demande des clarifications dans la langue de mon choix, au besoin.				



14. Quand je participe à une réunion ou à un événement bilingue, j'aide à maintenir un équilibre entre les deux langues officielles, même si ce n'est pas mon rôle de le faire. Par exemple, je peux choisir d'intervenir dans la langue la moins utilisée.				
15. Après avoir participé à une réunion ou à un événement bilingue, je demande à recevoir les documents de suivi dans la langue de mon choix s'ils ne m'ont pas été fournis.				
Total – Réunions et événements bilingues – Participation	/15			

Maintenance des compétences linguistiques	0	1	2	3
16. Je tiens compte de mes besoins en formation linguistique lorsque je remplis mon plan d'apprentissage annuel et j'en discute avec la personne qui me supervise.				
17. J'utilise régulièrement ma seconde langue officielle au travail afin de maintenir mes compétences linguistiques.				
18. J'aide mes collègues qui le désirent à utiliser leur seconde langue officielle.				
19. Je participe à des activités ou à des initiatives de maintien des acquis dans ma seconde langue officielle (par exemple, jumelage ou journées consacrées à l'utilisation de sa seconde langue officielle).				
20. Je réévalue régulièrement mon engagement envers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais, par exemple, en remplissant tous les ans l' Outil d'autoévaluation des bonnes pratiques en langues officielles .				
Total – Maintenance des compétences linguistiques	/15			

	Totaux
Sensibilisation	/15
Communications et services à la clientèle /15	/15
Réunions et événements bilingues /15	/15
Maintenance des compétences linguistiques /15	/15
Total	/60

Résultats à la page suivante



Résultats de l'autoévaluation

Si vous avez un résultat insatisfaisant dans une section, nous vous recommandons de travailler les points qui s'y rattachent.

51-60	<p>Félicitations! Vous aidez à promouvoir l'utilisation des langues officielles. Par vos comportements exemplaires, vous démontrez que vous avez à coeur le respect des exigences relatives aux langues officielles et que vous valorisez l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais au travail. N'hésitez pas à rappeler à vos collègues les exigences et les bonnes pratiques en matière de langues officielles.</p> <p>Tenez-vous au courant des événements et des nouveautés en consultant, entre autres, le site de la Communauté des langues officielles — wiki.</p>
36-50	<p>Vous traitez équitablement les langues officielles au travail. Vous vous efforcez de contribuer au respect de la Loi sur les langues officielles (LLO). Continuez à intégrer de bonnes pratiques dans votre travail de tous les jours et faites la promotion dans votre équipe de l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais.</p> <p>Tenez-vous à jour en consultant la page des langues officielles sur l'intranet de votre institution fédérale.</p>
21-35	<p>Vous avez peut-être conscience de l'importance de l'utilisation des deux langues officielles au travail, mais vous devez améliorer vos connaissances et vos compétences à ce sujet. Renseignez-vous sur les exigences de la LLO, en particulier si vous occupez un poste bilingue. Assurez-vous que toutes vos communications au travail respectent ces exigences. Recherchez des occasions d'intégrer de bonnes pratiques. Pour améliorer votre résultat, nous vous encourageons à consulter la page des langues officielles sur l'intranet de votre institution fédérale.</p>
0-20	<p>Vous voilà dorénavant sensibilisé à l'importance de l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais. Il faut maintenant passer à l'action. Passez en revue vos réponses et ciblez plusieurs exigences ou bonnes pratiques. Lancez-vous le défi d'en intégrer au moins une dans votre travail de tous les jours.</p>



Ressources pour améliorer l'aisance et les compétences linguistiques

Vous est-il difficile de respecter les exigences linguistiques ou d'adopter de bonnes pratiques en langues officielles dans votre travail de tous les jours en raison d'un manque d'aisance ou de compétences dans votre seconde langue officielle?

Les ressources proposées par l'École de la fonction publique du Canada peuvent vous être utiles. L'École soutient l'apprentissage des langues officielles et le maintien des compétences linguistiques des fonctionnaires partout au pays. Elle participe ainsi au renforcement d'une culture axée sur le bilinguisme au sein de la fonction publique.

L'École offre de nombreux [outils de maintien des acquis linguistiques en ligne](#), en français et en anglais, qui peuvent aider les fonctionnaires à améliorer ou à maintenir leurs compétences linguistiques. Le catalogue d'outils de formation linguistique en ligne comprend des exercices pratiques à rythme libre et des produits interactifs conçus pour améliorer la compréhension de l'écrit et de l'oral, la prononciation, la grammaire, l'expression écrite et l'aisance dans l'utilisation de la seconde langue officielle.

Le saviez-vous?

Si vous occupez un poste bilingue, c'est que vous devez recourir régulièrement à votre seconde langue officielle au travail. Cette pratique vous permet de maintenir vos acquis linguistiques et vous aide à vous sentir plus à l'aise dans votre seconde langue officielle.

Si vous occupez un poste unilingue, l'utilisation régulière de votre seconde langue officielle au travail vous aide à développer vos compétences, ce qui peut vous servir de tremplin pour progresser au sein de la fonction publique fédérale.

Le bilinguisme, c'est l'affaire de tous!

L'amélioration et le maintien de vos compétences en langue seconde font partie de votre perfectionnement professionnel. Dans le cadre de votre entente de rendement, n'hésitez pas à discuter avec votre gestionnaire des possibilités de formation linguistique virtuelle ou en personne, et inscrivez-les dans votre plan d'apprentissage.

Votre équipe de travail peut adopter des mesures concrètes, créatives et variées pour favoriser l'apprentissage et le maintien des acquis en langue seconde, telles que le jumelage linguistique, le mentorat, les dîners-causeries, les journées spéciales en français ou en anglais. Parlez-en à votre gestionnaire et à votre équipe.



Références et autres ressources en ligne

- [Bureau du dirigeant principal des ressources humaines](#)
- [Bureaux bilingues](#)
- [Burolis](#)
- [Carrefour de la formation linguistique](#) – GCwiki
- [Carrefour des langues officielles](#)
- [Code de valeurs et d'éthique du secteur public](#)
- [Commissariat aux langues officielles](#)
- [Commission de la fonction publique du Canada](#)
- [Communauté des langues officielles](#) – GCwiki
- [Compétences linguistiques générales dans la seconde langue officielle](#)
- [Décret d'exemption concernant les langues officielles dans la fonction publique](#)
- [Demander des services de traduction ou de révision](#) (Services publics et Approvisionnement Canada)
- [Directive sur les langues officielles pour la gestion des personnes](#)
- [Directive sur les langues officielles pour les communications et services](#)
- [Évaluation de la langue seconde](#)
- [Information sur les plaintes](#)
- [La langue de travail : connaître ses droits et responsabilités et maintenir ses acquis](#)
- [Langues officielles et bilinguisme](#) (Patrimoine canadien)
- [Liste des régions bilingues du Canada aux fins de la langue de travail](#)
- [L'offre active, une culture de respect, une culture d'excellence](#)
- [Loi sur l'emploi dans la fonction publique](#)
- [Loi sur les langues officielles](#)
 - [Partie IV](#)
 - [Partie V](#)
 - [Partie VI](#)
 - [Partie VII](#)
 - [Partie XI – Article 91](#)
- [Normes de qualification relatives aux langues officielles](#)
- [Offre active de service](#)
- [Osez! Dare!](#) (Conseil du Réseau des champions des langues officielles)
- [Outils de maintien des acquis linguistiques](#)
- [Politiques, directives, normes et lignes directrices](#) (Conseil du Trésor du Canada)
- [Politique sur les langues officielles](#)
- [Règlement sur les langues officielles — Communications avec le public et prestation des services](#)
- [Rôle et responsabilités des champions des langues officielles](#)
- [Services et outils linguistiques du Bureau de la traduction](#) (Services publics et Approvisionnement Canada)
- [Services de formation en langues officielles](#) (Services publics et Approvisionnement Canada)
- [Services d'interprétation des conférences et d'interprétation en langues des signes](#) (GCintranet, Services publics et Approvisionnement Canada)
- [Termium Plus](#)
- [Code de valeurs et d'éthique du secteur public- Canada.ca](#)